

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Direction Générale de l'offre de soins
Madame Anne-Marie ARMENTERAS DE SAXCE
Direction de la Sécurité Sociale
Monsieur Thomas FATOME
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le mardi 26 juillet 2016

Objet : Mesure de sensibilisation à la prescription des produits de la liste en sus

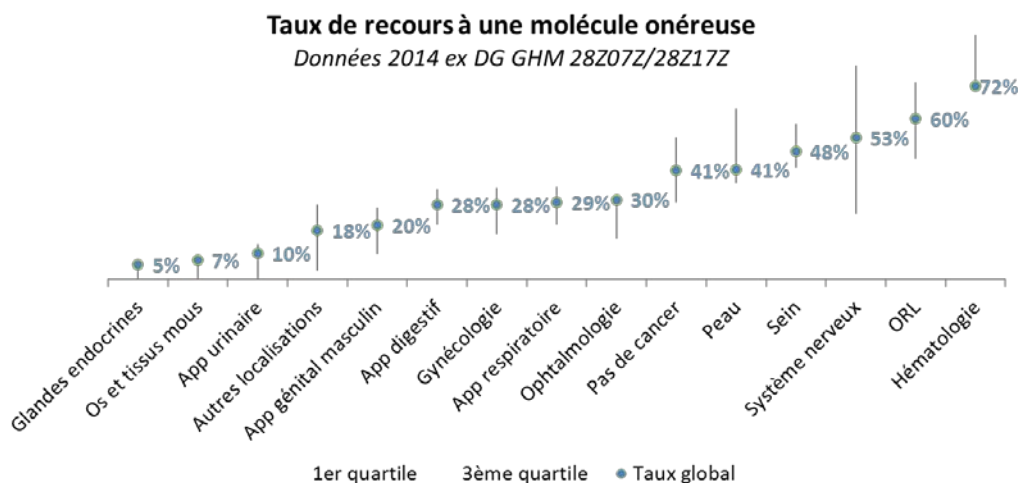
Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur,

Nous tenons à revenir vers vous concernant la mesure de sensibilisation à la prescription des produits de la liste en sus inscrite dans la LFSS 2015.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de maîtriser la masse budgétaire de la liste en sus et sommes prêts à accompagner les mesures qui permettront d'aller vers une meilleure prescription de ces molécules coûteuses.

Cependant, la mesure de sensibilisation à la prescription des produits de la liste en sus ne nous semble pas pertinente pour atteindre cet objectif :

- Au bout d'un an et demi d'application du dispositif, le taux de recours aux molécules onéreuses n'a pas sensiblement évolué montrant les lacunes de ce dispositif.
- L'analyse du taux de recours aux molécules onéreuses par type de tumeurs prises en charge montre que le recours aux molécules onéreuses est très dépendant du case-mix pris en charge par l'établissement. Par conséquent, cette mesure est inéquitable entre établissements, créant des effets d'aubaine ou de pertes non liés à une bonne ou une mauvaise pratique de prescription.



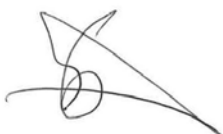
Source : Base nationale PMSI

- L'objectif mis en avant par la mesure qui serait de contrecarrer l'effet incitatif à la consommation créé par les EMI générées par les molécules onéreuses est peu réaliste dans la mesure où les EMI sont actuellement quasi inexistantes dans les établissements.

Par conséquent, les Fédérations hospitalières appellent collectivement à retirer cette mesure dans la prochaine loi de financement de la sécurité sociale. Ce retrait constitue par ailleurs un élément de simplification du système de financement de la santé.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre sincère considération.

Délégué Général
FHF



M. David
GRUSON

Directeur Général
FEHAP



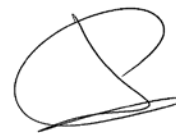
M. Yves-Jean
DUPUIS

Déléguée Générale
UNICANCER



Mme Pascale
FLAMANT

Délégué Général
FHP-MCO



M. Thierry
BECHU